

COMMUNIQUE

Attribution gratuite d'actions au Directeur Général de Natixis Décision du conseil d'administration du 23 mai 2018

Après recueil de l'avis positif du comité des rémunérations, et comme autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis en date du 24 mai 2016 dans sa 19^e résolution, le conseil d'administration de Natixis a procédé, lors de sa séance du 23 mai 2018, à l'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice des membres du comité de Direction générale de Natixis. 11 661 actions de performance sont attribuées au profit du Directeur Général de Natixis, pouvant donner lieu à une acquisition maximale de 13 993 actions en fonction de l'application de la condition de performance. Ce montant a été déterminé en appliquant un prorata pour tenir compte de la durée de son mandat de Directeur Général de Natixis au cours de l'exercice 2018.

Il est précisé que l'acquisition de ces actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de quatre ans et sous réserve du respect de conditions de présence et de performance. L'acquisition des actions est sous réserve de la performance relative de l'action Natixis mesurée par le « Total Shareholder Return » par rapport à celle de l'indice Euro Stoxx Banks. Elle dépend également de la performance RSE de Natixis.

En outre, 30 % des actions qui seront livrées au dirigeant mandataire social à l'échéance de la période d'acquisition seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de tout mandat social qu'il exercerait au sein du groupe BPCE.